

Catégorie C

**Titularisations des agents « PACTE » et recrutements sans concours
Agents Techniques des Finances Publiques
CAPN n°8 du 28 janvier 2015**

Les élus **F.O.-DGFIP** n'ont pas donné lecture d'une déclaration liminaire, faute d'avoir eu le temps nécessaire à la préparation de cette CAPN. Les élus ont rappelé qu'une journée de consultation et une demi-journée de CAPN étaient largement insuffisantes pour exercer correctement leur mandat, dans le court délai imparti par la Direction Générale, au regard du nombre de points à l'ordre du jour et du nombre croissant de dossiers complexes proposés par l'administration en non-titularisation et renouvellement.

À l'ordre du jour :

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2013.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont constaté que les annexes qui devaient être jointes au PV étaient manquantes.

De plus les élus ont considéré qu'il était difficile de se prononcer sur un PV datant de deux ans alors que l'administration devrait transmettre les PV dans les deux mois !

En conséquence, **F.O.-DGFIP** s'est abstenu.

II - Titularisation de 19 agents techniques stagiaires (recrutement sans concours).

Les élus ont voté POUR.

1 dossier comportant des réserves a été examiné lors de cette CAPN. L'administration a proposé un renouvellement de 12 mois et a refusé la réduction de ce renouvellement à 6 mois demandé par **F.O.-DGFIP**.

Les élus se sont abstenus.

III - Titularisation de 8 contractuels dans le corps des agents techniques des Finances Publiques (application de la loi Sauvadet).

2 dossiers comportant des réserves devaient être examinés lors de cette CAPN. L'administration a proposé la non-titularisation pour ces deux dossiers et a refusé de revenir sur sa position. Et ce malgré la défense acharnée sur le 1^{er} dossier par **F.O.-DGFIP** soutenu par les autres organisations syndicales.

Les élus ont dénoncé le non-respect par l'administration de la doctrine d'emploi des agents techniques alors même qu'un groupe de travail a eu lieu fin 2014 sur ce sujet.

À quoi servent les règles de la DGFIP si la Direction Générale ne les respecte pas !

Face à l'intransigeance de l'administration, tous les élus ont quitté la séance !

Les autres points à l'ordre du jour étaient :

- la titularisation de 29 agents contractuels PACTE, 1 dossier était proposé en prolongation et 6 dossiers en renouvellement.

Les élus **F.O.-DGFIP** se sont indignés de découvrir que les dossiers proposés en renouvellement étaient juste donnés à titre d'information !

- l'intégration de 2 agents dans le corps des agents techniques des Finances Publiques.

Révélatrice des mauvaises pratiques de dialogue social de cette administration, il faut constater, en ce début d'année et en ce début de mandat, que si la Direction Générale écoute les représentants du personnel, elle a toujours beaucoup de difficultés à les entendre.

Les élus **F.O.-DGFIP**

Jean-Antoine DELIPERI – Romuald DUFRAISSE – Pierre LABAISSE
Corinne ANGLADE (experte)

RETROUVEZ **FO DGFIP** SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfp>



@fodgfp

BULLETIN D'ADHESION

FO DGFIP
la force syndicale

NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP